

Ville de COULOUNIEIX-CHAMIERES

Département de la Dordogne

ARRETE MUNICIPAL n°2025/95

**INTERRUPTION DE CIRCULATION
MISE EN PLACE D'UNE DEVIATION
Rue Jules Védrines et rue Jean Mermoz
(Le jeudi 12 juin 2025 de 18h à 21h)**

Le Maire de la Ville de COULOUNIEIX-CHAMIERES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment l'arrêté du 06 novembre 1992 approuvant les nouvelles dispositions du livre 1-8ème partie signalisation temporaire,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il convient de prendre certaines mesures afin d'assurer la sécurité publique lors de l'organisation d'une réunion de quartier le jeudi 12 juin 2025 de 18h à 21h,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Le jeudi 12 juin 2025 de 18h à 21h, la circulation sera interrompue à l'intersection de la rue Jules Védrines et de la rue Jean Mermoz.

ARTICLE 2 : Une déviation, ainsi que la signalisation réglementaire seront mises en place par les services techniques municipaux pour les véhicules, pas pour les transports en communs et les riverains des rues concernées. La circulation sera gérée par la Police Municipale.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville de COULOUNIEIX-CHAMIERES sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la Mairie de COULOUNIEIX-CHAMIERES.

Sont destinataires d'une ampliation pour information :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Polices Urbaines
- Monsieur le Directeur Départemental des Services des Incendies et Secours
- Périmouv'

Fait à COULOUNIEIX-CHAMIERES,
Le 27 mars 2025

LE MAIRE,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué




Philippe MOREAU